

## **Séance du conseil municipal du 24 janvier 2023**

Le conseil municipal, convoqué le 18 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire en date du 24 janvier 2023 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

**Présents** : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Juan-Carlo RODRIGUEZ et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers.

Françoise MAY arrive à 20h30.

Salomé REICHLIN arrive à 21h15.

**Excusés** : Angélique LIDY, Frédéric FREYBURGER donne procuration à Alain WOLF.

**Absent** : Régine BADELET.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Il leur propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité – point n°3

### **Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Autorisation relative aux dépenses d'investissement 2023
4. Autorisation pour vente de matériels
5. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
6. Discussion gestion des énergies
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

#### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Monique FAECHTIG.

#### **2) Approbation du dernier PV**

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

#### **3) Autorisation relative aux dépenses d'investissement 2023**

Monsieur le Maire rappelle qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le vote du budget, aucune dépense d'investissement ne peut se réaliser (hormis pour les crédits de report et les autorisations de programme).

En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article dans la limite de 25 % des montants inscrits par chapitre de dépenses d'équipement au budget, hors Autorisations de Programme.

<b>CHAPITRES</b>	<b>Montant budgétisé 2022</b>	<b>Montant autorisé pour 2023</b>
20 – immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
21 – immobilisations corporelles	129 000,00 €	32 250,00 €
23 – immobilisations en cours	66 000,00 €	16 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** son Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits ci-avant exposés, avant le vote des budgets primitifs 2023.

#### **4) Autorisation pour vente de matériels**

Le maire informe les conseillers que la commune d'Aspach a mis en vente des biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne « Agorastore.fr », sur le site « Le Bon Coin » et en direct. La trésorerie souhaite une délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder ainsi.

Après délibération, l'unanimité des conseillers autorise Monsieur le Maire à mettre en vente des biens inutilisés appartenant à la commune sur le site de courtage aux enchères en ligne « Agorastore.fr » et sur le site « Le Bon Coin », ainsi que de procéder à des ventes en direct.

Le prix de mise en vente sera défini par le Maire et les adjoints en bureau et communiqué pour information aux membres du conseil municipal.

Les conseillers décident également d'accepter le prix de vente négocié avec l'acquéreur et autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à la-dite vente.

#### **5) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers**

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

#### **6) Discussion gestion des énergies**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat de fourniture de gaz avec ENGIE arrive à échéance au 31 janvier 2023. Il a signé un nouveau contrat d'un an avec le même fournisseur – augmentation du prix de 39,61 à 117,97 €/MWh HT.

Il fait également savoir aux conseillers que le contrat de fourniture d'électricité avec EDF pour la salle polyvalente et l'école élémentaire a également été renouvelé pour une durée de un an (budget prévisionnel : environ 45 000.-€).

Pour les autres bâtiments communaux et l'éclairage public, il s'agit de contrats avec tarifs réglementés, il faut donc attendre la décision du gouvernement début février.

Dominique STOESSEL a présenté un diaporama sur les consommations des énergies dans les différents bâtiments communaux et l'évolution des prix.

Questions posées :

Pourquoi y a-t-il une telle consommation électrique à la réserve communale, alors qu'elle n'est quasiment jamais utilisée ?

Discussions sur l'utilité des chauffe-eaux à la Maison des Associations.

Faut-il couper l'éclairage public sur une plus longue plage la nuit ?

La commune s'engage à faire la chasse aux dépenses d'énergie jugées inutiles.

## **7) Compte-rendu des commissions communales**

### **Dominique STOESEL : commission de l'information**

- Relevé du radar près de la mairie, sens sud vers nord : environ 50 000 véhicules ont été enregistrés entre le 24 novembre 2022 et le 24 janvier 2023 ; la vitesse maximum relevée est de 89 km/h, un peu plus faible que dans le relevé précédent.
- La fibre a été installée à l'école élémentaire en décembre, mais cela a entraîné une modification du numéro de téléphone, contrairement à notre demande ; l'ancien numéro doit être remis en service courant de la semaine.
- Les huisseries de la 1<sup>ère</sup> salle de classe de l'école élémentaire devraient être installées durant les vacances de février.
- Le prochain Tout Aspach paraîtra courant avril.
- Fréquentation du site internet de la commune : toujours régulière, en moyenne 800 connexions par mois.

### **Céline STEVANOVIC : commission sécurité - mobilité**

- La mairie a touché la subvention de la CEA pour le radar pédagogique : 1 192.-€

### **Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie**

- En ce qui concerne l'adressage - renumérotation des rues, ce dossier est mis en suspens pour le moment. À voir selon le budget.
- 3 mars 2023 : projection du film sur René Baumann : « Rescapé des camps de la mort », avec l'UNC.
- 25 mars 2023 : inauguration de la réfection du monument aux morts avec l'UNC.
- Point sur les manifestations de début janvier :
  - i. le 7 janvier, rassemblement des forces vives du village : très bons retours, repas excellent, très bon concept.
  - ii. le 8 janvier : fête des aînés : repas très bon, félicitations à Ameline et Sax OClock pour leur animation ; bémol pour la prestation de Gérard l'Alsacien.
- La conférence sur les méfaits des écrans aura lieu le mardi 31 janvier à 19h30 à la salle polyvalente.

### **Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine**

La commission environnement se réunira le mardi 7 février prochain.

La commande des agrumes organisée par l'école est en cours.

Salomé REICHLIN demande si des paniers seront distribués pour les aînés placés en EHPAD ou hospitalisés : on en parle la semaine prochaine pour les mettre en place.

## **8) Compte-rendu des commissions intercommunales**

## **9) Divers**

Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Monsieur DUBS, maire de Heiwiller, décédé subitement. Il rappelle aux conseillers que la commission des finances se réunira le 23 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.